

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 745

présenté par

M. Le Guen

à l'amendement n° 412 de M. Alexis Bachelay

ARTICLE 12

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2013 »

l'année :

« 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sou-amendement de correction rédactionnelle.